

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylian JUDON

Date de convocation : 06 octobre 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 11

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

069 2023

OBJET DE LA DELIBERATION Présentation Agri photovoltaïque

L'évolution de la loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable fait de la planification territoriale une priorité.

La société RWE a contacté la commune de Valuéjols pour proposer ses services en vue de co-construire un parc d'agrivoltaïsme. Suite à la première rencontre avec M. le Maire, RWE a localisé des terrains appartenant à la collectivité puis a réalisé une étude de gisement solaire potentiel.

Trois sites à l'étude :

- Biens de section du Ché, Lescure... : 72ha éligibles pour une puissance estimée de 18, 7 à 30, 7 MWC.
- Biens de section de Brageac : 32ha éligibles pour une puissance estimée de 13 à 21, 5 MWC.
- Biens de section de Saint-Maurice : 41, 5ha éligibles pour une puissance de 17 à 29 MWC.

L'estimation des retombées financières sur le territoire communal pourrait être :

- 4 000 à 5 000€ / an / MWC installé,
- Environ 18 000€ de retombées fiscales IFER, CVAE, TF,
- Taxe d'aménagement estimée à 33 000€ la 1^{ère} année,
- Indemnité annuelle pour la rémunération des servitudes.

Après avoir présenté l'étude de RWE, M. le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer sur : êtes-vous favorable à l'implantation d'un parc d'agrivoltaïsme ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette la proposition par 7 voix contre (Benoit ALINC, Jean-Yves MODENEL, Renée AMAGAT, Sébastien CROS, Catherine PAGES, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX), 1 abstention (Sébastien BONNET) et 4 voix pour (Bernard AURIERE, Benoît NAIRABEZE, Dominique LAFON, Christophe VIDAL).

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 12 octobre 2023